Association des ingénieurs en climatique ventilation et froid

ACTUALITÉS 4

PROFESSION 8

EUROPE Bâtiments et politique énergétique 8
ÉTUDES Le marché des équipements de CVC & R 12
TABLE RONDE Réhabilitation thermique en copropriété d'habitation 15

DOSSIER I LOGICIELS RT2012 19

Les logiciels d'application de la RT 2012 19
FISA, un environnement ouvert sur le "BIM" 20
La RT2012 et les logiciels de calcul thermique 23
Lesosai, un environnement étendu incluant la labellisation Minergie 25
Izuba énergies, les outils de la transition énergétique 27
Étendre la CAO aux études techniques fluides et de conformité réglementaire 30
ArchiWIZARD, l'optimisation bioclimatique et réglementaire 32
Une reconnaissance objective de la qualité des prestations délivrées au consommateur final 34

DOSSIER II ÉCHANGEURS DE FLUIDES ET MODES D'ÉCHANGES 36

Échangeur de chaleur : facteur clé de succès des procédés thermodynamiques 36
Échangeurs de chaleur à plaques et joints – Concept et technologie 40
Quel choix d'échangeur : plaques ou faisceau tubulaire ? 44
Géothermie : Le rôle clé de l'échangeur 45
Les échangeurs sur les réseaux de vapeur 46

RÉGLEMENTATION 50

QUESTIONS À... 53

PRODUITS 55

LETTRE DE L'AICVF 57

AGENDA 58

Note : Les numéros placés à la fin des articles renvoient à une codification gérée par l'AICVF.

English summary to be read on www.aicvf.org

Couverture : sous-station vapeur avec échangeurs verticaux sans bâche ni pompe de relevage. © Baelz

ÉDITORIAL

Des responsabilités à clairement identifier

La RT 2012 est applicable aux bâtiments neufs depuis le premier janvier 2012. L'essentiel des textes étant paru, la rubrique "RT2012 : l'AICVF vous accompagne" devient occasionnelle. Nous nous sommes toujours efforcés d'informer sur des faits confirmés. Nous attendrons ainsi d'avoir des nouvelles des labels et des textes sur le confort d'été pour vous informer par cette rubrique.

Quelques difficultés semblent exister avec la dernière version du moteur. L'expérience des RT 2000 et 2005 permet d'affirmer que tout devrait rentrer dans l'ordre, les logiciels devant être évalués pour le 1er juillet. La RT demeure présente puisque nous ouvrons le dialogue avec les éditeurs de logiciels qui ont inclus le moteur de calculs du CSTB. C'est tout un dossier sur le sujet que vous allez découvrir. Nous aurons très certainement l'occasion d'y revenir dans les numéros qui suivront.

Le quatrième trimestre de 2012 a été marqué par un important ralentissement de la construction. L'actualité récente nous a cité des mesures éventuelles pour accélérer les prises de décision ainsi que la simplification des normes et réglementations. La situation est devenue plus complexe au 1er janvier ! En plus des attestations liées à la réglementation thermique, sans oublier celle liée à la solidité des ouvrages pour les ERP (établissements recevant du public), viennent s'ajouter les attestations d'accessibilité, acoustique et parasismique. Pour le calcul RT 2012 à fournir avec l'attestation accompagnant la demande de permis de construire, cette obligation semble se découvrir et ce qui était prévisible implique des études plus détaillées à ce stade. Il faut s'attendre à ce que les organisations syndicales de la profession, architectes et bureaux d'études, soulèvent cette question.

Il ne faudrait pas que ces tâches supplémentaires, qui faute d'une juste rémunération de la maîtrise d'œuvre, soient rejetées sur les entreprises. Pour éviter ce risque, il est nécessaire que dans les documents de marché les responsabilités de chaque intervenant soient clairement identifiables et ce depuis l'esquisse jusqu'à la mise en service de l'ouvrage. Les phases conception et réalisation doivent être totalement complémentaires.

« Nous ouvrons le dialogue avec les éditeurs de logiciels qui ont inclus le moteur de calculs du CSTB. »

Jean Lannaud,
président de la Commission technique AICVF